



**PREFET  
DE LA CHARENTE-MARITIME**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer**

**Délégation Mer et Littoral  
Unité Cultures Marines**

## AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES

### AVIS

**ENQUETE PUBLIQUE n° EP\_MN\_JUIN\_2023  
du 12/06/2023 au 12/07/2023**

Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime

Il sera ouvert du **12/06/2023** au **12/07/2023** une enquête publique sur les demandes d'autorisations d'exploitation de cultures marines désignées sur le (s) feuillet (s) ci-joints.

Toute personne qui aurait à présenter des moyens d'oppositions contre les projets ci-après ou à faire des observations à leur sujet devront les consigner, pendant la durée de l'enquête, sur le cahier mis à la disposition du public dans :

- Les mairies de ARVERT, BOURCEFRANC-LE-CHAPUS, CHAILLEVETTE, DOLUS-D'OLERON, ETAULES, HIERS-BROUAGE, L'EGUILLE, LA BREEE-LES-BAINS, LA TREMBLADÉ, LE CHATEAU-D'OLERON, LE GRAND-VILLAGE-PLAGE, LE GUA, MARENNES-HIERS-BROUAGE, MOEZE, MORNAC-SUR-SEUDRE, NIEULLE-SUR-SEUDRE, PORT-DES-BARQUES, SAINT-FROULT, SAINT-GEORGES-D'OLERON, SAINT-JUST-LUZAC, SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE, SAINT-PIERRE-D'OLERON, SAINT-TROJAN-LES-BAINS, SAUJON
- Les locaux de la direction départementale des territoires et de la mer de Marennes

Les demandes concurrentes visant tout ou partie de chaque emplacement en cause devront être établies dans les formes réglementaires et parvenir au plus tard le 12 juillet 2023 auprès du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.  
Arrête la présente liste à **126** demandes.

Fait à Marennes le **05/06/2023**  
Pour le Préfet et par délégation

Pour Directeur Départemental des Territoires et de la Mer par subdélégation,

La responsable de l'unité  
Cultures Marines

**Stéphanie MAGRI**